

Une barrière antisuicide a été posée sur le pont Butin et une autre sur le viaduc de la Jonction. Des mesures efficaces, défend l'association Stop Suicide

Quand la prévention gâche le paysage

RACHAD ARMANIOS

Suicide ► Un belvédère transformé en prison. Voici comment de nombreux riverains ont qualifié la barrière antisuicide découverte en décembre 2017 à la fin des travaux de rénovation du viaduc de la Jonction, reliant Saint-Jean au bois de la Bâtie. Lundi soir, le Forum démocratie participative a organisé une réunion publique autour de ce raté architectural. Parmi les orateurs, le chef des Constructions et des aménagements en Ville de Genève, Rémy Pagani, n'est pas venu les mains vides.

Ses services ont amené un prototype d'une barrière améliorée, dans l'espoir que cet ajustement puisse cette fois réconcilier prévention du suicide et respect du paysage. La barrière en reste à 1,55 m de haut, mais les barreaux sur les 25 derniers centimètres sont plus espacés. Ces ouvertures autorisent donc la vue sur la magnifique jonction des eaux du Rhône et de l'Arve, y compris aux personnes de petite et de moyenne taille. Stop Suicide a jugé l'aménagement compatible avec ses objectifs, mais la Commission des monuments et des sites aura son mot à dire. Rémy Pagani propose de placer des modules du nouveau prototype *in situ* pour que les promeneurs se fassent une idée, puis que le forum organise une réunion ultérieure pour trancher. D'accord, mais dans le cadre d'une discussion qui se poursuive avec les habitants, répond Pierre Varcher, coprésident de la Maison de quartier de Saint-Jean.

Coordinateur du forum, Nicolas Künzler a d'abord rappelé les faits. Fin 2016, l'association Stop Suicide a demandé à la Ville de Genève, propriétaire de la partie piétonne du pont, que soit aménagé un obstacle. Dans la mesure où elle avait signé une convention avec le canton pour une barrière antisuicide



sur le pont Butin, l'association a fait cette demande dans le but de prévenir un report des suicides d'un pont à l'autre. Elle suivait aussi le Plan national du suicide, qui invite à sécuriser les lieux potentiels de suicide.

Rémy Pagani assume

Lundi soir, dans un climat électrique, Rémy Pagani a assumé son feu vert. Il a confié avoir été confronté au suicide des jeunes quand il travaillait comme assistant social. «Un de mes voisins s'est aussi donné la mort, laissant une femme et deux enfants en bas âge.» La Suisse compte environ 1000 suicides chaque année. Surtout, c'est la première cause de décès chez les 15-29 ans, informe Stop Suicide.

Problème, sa requête est intervenue à minuit moins cinq dans le cadre du chantier mené par le CEVA en lien avec la Ville

de Genève. Le maître d'ouvrage prévoyait une barrière restant à 1,30 m. Stop Suicide voulait 1,80 m. La Commission des monuments et des sites (CMNS) y a vu une hérésie sur ce pont en cours de classement à l'inventaire patrimonial et souhaité un concours architectural. Mais la fin du chantier était proche, il fallait aller vite. «Je ne me voyais pas lancer un concours, car la promenade serait encore fermée aujourd'hui», explique M. Pagani. Membre de la CMNS, Valérie Hoffmayer se réjouit des réactions hostiles à la barrière tant «la défense du paysage a peu pesé dans les négociations face à la question du suicide». Reste que la commission a fini par accepter le compromis de 1,55 m.

Résultat: une barrière CFF standard avec d'épais barreaux répondant aux normes sécuritaires mais bouchant la vue.



«C'est un peu *Vol au-dessus d'un nid de coucou*», illustre quelqu'un dans le public.

«Des barrières efficaces»

Certains, très remontés, ne comprennent pas l'utilité de l'ouvrage: «Combien de suicides

y a-t-il eu depuis ces ponts?» Un seul est un de trop, répond Stop Suicide, qui ne veut pas divulguer les statistiques. La police genevoise, elle, nous informe avoir compté 16 suicides depuis le pont Butin depuis 2009 et un seul au viaduc de la Jonction,

Le garde-corps, conçu dans la précipitation et sans études complémentaires, fait l'unanimité contre lui. JPDS

Le prototype de nouvelle barrière devrait être installé au viaduc de la Jonction pour que les promeneurs puissent se faire une idée JPDS

c'était en 2008. Mais ce sont les cas dont la police est certaine. Dans le doute, les décès n'entrent pas dans ces statistiques. De 2008 à aujourd'hui, la police recense 495 suicides non assistés dans le canton.

Qui le veut vraiment peut quand même escalader la barrière ou aller ailleurs, relèvent plusieurs sceptiques. Notamment en se tournant du côté des voies ferrées.

Raphaël Thelin, de Stop Suicide, affirme que ces obstacles sont efficaces: «Il y a toujours des gens déterminés qui iront au bout de leur projet, mais la majorité sont ambivalents. La crise suicidaire touche des personnes pour qui toutes les options pour résoudre leurs souffrances sont invisibles sauf la mort. Cela n'implique pas un désir morbide, mais celui de stopper la souffrance. Face à des gens qui hésitent, une barrière rehaussée permet de gagner du temps pour calmer le pic de détresse ou pour que quelqu'un sauve le désespéré. Il y a donc très peu de reports de suicides sur un autre lieu ou sur une autre méthode.»

Pour éviter un effet incitatif, Stop Suicide recommande de ne pas trop communiquer sur les ouvrages avant, durant et même six mois après les travaux. Pierre Varcher dénonce cette mise au silence du débat démocratique. Un homme critique la politique du fait accompli aussi au pont Butin, «même si le résultat est moins mauvais que ce que l'on craignait». Là, le maître d'ouvrage est Stop Suicide, qui a reçu des fonds de la Fondation Wilsdorf, et signé une convention avec le canton, propriétaire du pont. Le résultat est plus satisfaisant qu'au viaduc, car le projet, malgré une hauteur de 2,60 m, a pu être pensé en amont, nous explique Léonore Dupanloup, de Stop Suicide. ■

En cas de détresse, appeler la Main tendue au 143.